



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : mairiedenancay@wanadoo.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Date de la convocation :
17/10/2022

Date d'affichage :
17/10/2022

**OBJET : Approbation
modification des statuts du
SDE 18**

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :

L'an deux mille vingt-deux
le vingt et un octobre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY
Messieurs BAILLY, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER,
RAGOBERT, URBAIN,

Excusés : Mesdames BOUHOURS, GUÉRU, Monsieur BONNOT.

Absents : Messieurs BARRÉ, PINGUET.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Madame BOUHOURS a donné pouvoir à Madame MARY.
Madame GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.
Monsieur BONNOT a donné pouvoir à Madame BOUGIS.

Le Maire expose :

La Commune de Nançay est membre du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18), qui est un Syndicat Mixte fermé à la carte, regroupant l'ensemble des Communes du Cher ainsi que les 15 Établissements Publics de Coopération Intercommunale. Cette forme juridique lui permet de proposer à ses collectivités adhérentes, en plus de ses compétences obligatoires que sont les distributions publiques d'électricité et de gaz, des compétences dites « à la carte », c'est-à-dire engageant uniquement les collectivités volontaires.

Les statuts du SDE 18 n'ont pas évolué depuis 2016. Or dans le même temps, il y a eu des évolutions tant au niveau des membres qui composent le SDE 18 (notamment fusion de certaines Communautés de Communes) que des missions exercées par ce dernier.

Les services du SDE 18 ont ainsi mené une réflexion sur évolution des statuts. Réflexion qui a été confortée par la Chambre Régionale des Comptes, puisque cette dernière invite très fortement le SDE 18 à actualiser « *ses statuts en fonction de l'évolution de ses activités et de son environnement institutionnel afin de consolider son cadre juridique* ».

.../...

.../...

Le projet de modification statutaire a pour objet de procéder à une actualisation ainsi qu'à l'ajout de nouvelles compétences pour permettre au SDE 18 de continuer d'accompagner au mieux les collectivités membres.

- Le projet prévoit notamment :
 - de modifier la composition du SDE 18 pour prendre en compte l'évolution de la carte intercommunale,
 - de supprimer la mention de la compétence MAC qui s'est terminée au 31 décembre 2021,
 - d'élargir la compétence IRVE aux mobilités douces,
 - d'ajouter une compétence en matière de production et/ou distribution de chaleur ou de froid,
 - de permettre au SDE 18 d'exercer des activités complémentaires à l'exercice des compétences obligatoires et optionnelles et notamment la réalisation de prestations de service pour le compte de ses membres mais également pour le compte d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale, d'un Syndicat Mixte ou de tiers.

Toutefois, et en application de l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, les modifications statutaires envisagées requièrent l'approbation des Communes et Communautés de Communes membres du SDE 18 à la majorité qualifiée.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 relatif aux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu la délibération du Comité Syndical n°2022-18 portant modification des statuts du SDE 18,

Vu le courrier de notification du projet des nouveaux statuts du SDE 18,

Considérant le projet des nouveaux statuts du SDE 18 présenté en séance,

Il est proposé au conseil municipal : d'approuver les modifications des statuts du SDE 18 tels qu'ils sont rédigés en annexe de la délibération du Comité Syndical du SDE 18 n°2022-18.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver les modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.

Fait à Nançay, le 22 octobre 2022

Le Maire,

La secrétaire,

Alain URBAIN.

Murielle BOUGIS.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 04 novembre 2022.